

EXPOSER À LA GALERIE DU CROUS DE PARIS

1. LA SÉLECTION

- un jury composé de professionnels du monde de l'art contemporain se réunit **tous les deux ans**
- la prochaine sélection aura lieu **la deuxième semaine d'avril 2016**
- **les étudiants et les jeunes artistes de moins de 40 ans, diplômés de l'Université ou d'une école nationale supérieure d'art depuis moins de 10 ans** sont invités à déposer dès le mois de mai 2015 un dossier auprès de la directrice de la Galerie.
- la **sélection** s'effectue à partir de ce **dossier** et d'une **œuvre originale** (ou plusieurs suivant la taille) déposée à la Galerie avant le jury de sélection.
- *les artistes ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais inscrits à la Maison des artistes peuvent se porter candidats dans la catégorie artistes professionnels. Ils seront sélectionnés sur dossier, en très petit nombre à chaque session, et ne pourront exposer qu'une seule fois.*

2. L'EXPOSITION

- une convention d'occupation de la galerie est signée 6 mois avant le début de l'exposition entre le CROUS et chaque exposant.
- un **dossier de presse** est envoyé par la Galerie pour chaque exposant. La Galerie en assure la fabrication pour les étudiants.
- des **cartons d'invitation** sont imprimés et envoyés aux professionnels (dont 300 par les soins de la Galerie).
- chaque candidat sélectionné bénéficie de **2 semaines** d'exposition :
1^{er} lundi : dépôt des Œuvres et **montage** ,
mardi : ouverture au public
jeudi : vernissage
décrochage et enlèvement des oeuvres le samedi de la 2^{ème} semaine, dernier jour d'exposition.
- les exposants doivent assurer l'**accueil du public** et le gardiennage de leurs oeuvres pendant toute la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture de la Galerie.
- le CROUS de Paris n'intervient nullement dans les transactions entre les artistes et les éventuels acquéreurs de leurs oeuvres, sa vocation d'aide à la jeune création s'attachant avant tout à privilégier la promotion des plasticiens aussi bien en direction de la presse spécialisée que des amateurs d'art et du grand public, en excluant toute pratique commerciale.